

## Île d'Aix (2018)

Lieu : Port de Halifax (Nouvelle-Écosse)

Numéro de cas : 120-818-R

### **Incident**

Le 29 mai 2018, la Garde côtière canadienne (GCC) a été avisée de la présence d'une vaste irisation d'hydrocarbures provenant de l'*Île d'Aix*, un navire de réparation de câbles français, qui était ancré près de l'île McNabs, dans le port de Halifax. À son arrivée sur les lieux, le personnel de la GCC a observé une quantité inconnue d'hydrocarbures irrécupérables qui se dissipaient rapidement dans le port.

Le 30 mai, Transports Canada a détenu et inspecté le navire pour vérifier sa conformité aux lois applicables.

### **Mesures prises par l'administrateur**

Le bureau de l'administrateur a communiqué avec la GCC afin d'obtenir des renseignements additionnels. L'administrateur a aussi retenu les services d'un avocat, qui a communiqué avec le club de protection et d'indemnisation du propriétaire du navire et qui s'est renseigné sur le déversement.

En juin 2018, l'avocat-conseil de l'administrateur a communiqué avec la GCC afin d'obtenir une estimation des frais des opérations d'intervention. La GCC a indiqué qu'elle ne ferait aucune demande d'indemnisation à la suite de son intervention. Par conséquent, l'administrateur a chargé son avocat-conseil d'aviser le club de protection et d'indemnisation qu'il ne demanderait aucune garantie.

### **Demande d'indemnisation**

Au 31 mars 2019, aucune demande d'indemnisation n'avait été présentée à l'administrateur.

### **Situation**

Le dossier demeure ouvert.